

Accusé de Réception
Préfecture
le 20 JUIN 2013

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton de BOVES
Commune de SALEUX
80480
① 03.22.33.27.27
② 03.22.33.27.29

OBJET :
Taxe d'aménagement à compter
du 01/01/2014.

Date de convocation :
11 juin 2013

Date de séance :
17 juin 2013

Date d'affichage :
18 juin 2013

Membres en exercice [19]
Membres présents : [17]
Membres votants : [18]

Jours et heures d'ouverture de
la mairie :
Lundi, Mardi, Mercredi
Vendredi :
De 10H00 à 12H00 et de
14H00 à 17H00.
Jeudi :
De 10H00 à 18H30.



Le Maire,
Ernest CANDELA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille treize, le dix sept juin à 20 heures 00, le conseil municipal
légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur CANDELA Ernest, Maire.

Etait présents : MM. CANDELA, CHAMPION, BERTRAND,
CORROYEZ, VASSEUR, BASILLE, CAILLIERT, COMMEINE, DIEU,
DOMART, GONTIER, JAN, LHERITIER, MAREL, PETIT-GAS, POITTEVIN,
VIGNE.

Etait absent : Mr LECONTE.

Monsieur BRUXELLE donne pouvoir à Monsieur JAN.

Monsieur CHAMPION Jean-Paul est nommé secrétaire de séance.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants.
Vu la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de
finances rectificative du 29 décembre 2010.
Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'instituer un taux de 4% sur tout le
territoire de la commune pour la part communale, à partir du 1^{er} janvier 2014.
Cette délibération sera transmise au service de l'état chargé de l'urbanisme dans
le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.